

2017-08-07

Séance ordinaire
7 août 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 7 août 2017 à 20 heures à laquelle sont présents M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, Jimmy Talon, et les conseillères M^{mes} Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 juillet 2017;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Contribution à la campagne de financement de l'Hôtel-Dieu de Montmagny pour l'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM);
 - b) Autorisation « stop payant » pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny;
 - c) Résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet du parc industriel;
 - d) Résolution adressée au gouvernement du Canada, Gestion de l'offre;
 - e) Appels d'offres pour des travaux de réfection de chaussée et autres travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Renouvellement du programme pour les couches lavables;
 - b) Résolution, modification du règlement d'emprunt 2016-08, caserne de pompiers;
 - c) Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge;
 - d) Appel d'offres public pour les travaux de construction du parc industriel municipal;
 - e) Demande de dérogation mineure, Société en commandite Prolam;
 - f) Autorisations de signatures, protocoles d'entente Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) volet 1, renouvellement de conduites d'eau et volet 2, infrastructures d'eau;
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2017-08-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2017-08-02

Adoption du procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé.

2017-08-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jimmy Talon, et résolu à l'unanimité que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1700291 au numéro C1700359 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700079 au numéro L1700091, les dépôts directs du numéro P1700263 au numéro P1700310 pour la somme de 389 451,89 \$ et les salaires pour une somme de 66 236,68 \$ totalisant ainsi 455 688,57 \$.

Rapport du CCU
19 juillet 2017

6. Rapport des comités

a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 juillet 2017

M^{me} Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 19 juillet 2017.

7. Affaires nouvelles

2017-08-04

Contribution
Hôtel-Dieu Mtny
pour IRM

a) Contribution à la campagne de financement de l'Hôtel-Dieu de Montmagny pour l'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

ATTENDU QUE

le gouvernement du Québec investira 3,3 M\$ pour l'ajout d'une salle de soins dans le cadre du projet du nouvel appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

ATTENDU QUE

la Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny lance une campagne de financement de l'ordre de 1,75 M\$ pour un nouveau service d'imagerie;

ATTENDU QUE

les MRC et leurs municipalités constituantes de L'Islet et Montmagny qui seront desservies par l'IRM sont sollicitées en fonction de la population provenant de leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser la somme de 12 140 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, et ce, répartie sur une période de 5 ans à partir de l'année 2018 (2 428 \$ par année.

2017-08-05

Stop payant
Fondation
Hôtel-Dieu Mtmy

b) Autorisation « stop payant » pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE

la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny veut organiser un « stop payant » le 16 septembre prochain de 9 h à 14 h sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny de faire un « stop payant » à l'intersection des rues Jacob, Manoir Est, boulevard du Sacré-Cœur, le 16 septembre prochain, et ce, dans le cadre de la campagne de financement pour l'appareil IRM.

2017-08-06

MDDELCC demande de
c.a. parc industriel

c) Résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet du parc industriel

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace réalisera des travaux pour le parc industriel municipal;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Municipalité doit

demander une autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par la firme Tetra tech QI inc;

ATTENDU QUE le MDDELCC doit autoriser la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉSOLUTION

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre cette demande d'autorisation au MDDELCC pour le dossier mentionné ci-dessus et à présenter tout engagement en lien avec une telle demande.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés en lien avec l'autorisation accordée.

Que M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, la demande de certificat d'autorisation de l'article 32 de la LQE ainsi que toute correspondance relative à cette demande.

M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution en raison de son travail.

2017-08-07

Gestion de l'offre

d) Résolution adressée au gouvernement du Canada, Gestion de l'offre

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au

Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE

le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE

l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE

malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE

l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE

tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE

la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE

la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE

tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des

dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉS SUR CETTE RÉSOLUTION

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au gouvernement du Canada, d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

M. Jimmy Talon s'abstient de voter sur cette résolution.

2017-08-08

Appels d'offres TECQ
voirie municipale

- e) **Appels d'offres pour des travaux de réfection de chaussée et autres travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) permet aux Municipalités d'investir 20 % de leur montant dans la priorité de leur choix;

CONSIDÉRANT QUE le 20 % sera investi dans la priorité numéro 4 pour des travaux de voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement sera fait en pavage pour certains secteurs plus problématiques, entre autres: le chemin Bellevue Est et Ouest, la route des Quatre-Chemins, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le contrat ne peut être adjugé qu'après demande publique de soumissions faite par annonce dans un journal s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi pour le ou les appels d'offres en lien avec les travaux de voirie subventionnés par la TECQ 2014-2018. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur SÉAO (Système électronique d'appel d'offres public) au cours des prochaines semaines.

8. Affaires commencées

2017-08-09

Programme couches lavables 2018-2019

a) Renouvellement du programme pour les couches lavables

CONSIDÉRANT QUE le programme de couches lavables en vigueur vient à échéance à la fin de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide fait partie des actions de la Politique familiale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité renouvelle son programme de remboursement pour l'achat de couches lavables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

2017-08-10

Modification règlement d'emprunt 2016-08
Caserne

b) Résolution, modification du règlement d'emprunt 2016-08, caserne de pompiers

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2016-08 décrivait une dépense et un emprunt de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 28 septembre 2016 a été de 1 357 554 \$ en raison de réajustements des frais incidents;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nouvelles estimations avec l'architecte, le montant total des coûts estimatifs du projet est de 1 513 281 \$;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles normes de la CNESST quant à la décontamination des équipements, outils et vêtements de protection individuelle (VPI) ont influencé les plans et devis et il nous est impensable, même avec certaines réductions de coûts, de rencontrer le budget de 1 357 554 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de l'entièreté de notre pouvoir d'emprunt pour réaliser le projet de caserne de pompiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier l'estimation des coûts pour la construction de la caserne de pompiers en lien avec le règlement d'emprunt 2016-08. L'estimation de l'architecte qui respecte les normes de la CNESST est de 1 513 281 \$. Le montant du règlement d'emprunt demeurera à 1 500 000 \$, tel que soumis initialement. L'excédent de 13 281 \$ sera assumé par le fonds général, et ce, afin de ne pas augmenter le montant de l'emprunt total.

2017-08-11

Renouvellement entente
Croix-Rouge

c) Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente « Services aux sinistrés » entre notre Municipalité et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, prendra fin à brève échéance;

CONSIDÉRANT QU' une proposition d'entente nous a été acheminée et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la proposition d'entente pour une période de trois (3) ans. M^{me} Jocelyne Caron, mairesse et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'entente avec la Croix-Rouge.

2017-08-12

Appel d'offres travaux
parc industriel

d) Appel d'offres public pour les travaux de construction du parc industriel municipal

CONSIDÉRANT QU' un projet de parc industriel municipal est prévu sur le chemin de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du Code municipal stipule que le contrat ne peut être adjugé qu'après demande publique de soumissions faite par annonce dans un journal s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis sont en production et devraient être prêts au cours des prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur SÉAO (Système électronique d'appel d'offres public) au cours des prochaines semaines.

2017-08-13

Demande de dérogation
mineure Prolam

e) **Demande de dérogation mineure, Société en commandite Prolam**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 439, chemin Vincelotte, lot 3 250 566, dont le propriétaire est Société en commandite Prolam;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne un bâtiment existant situé dans la zone Ic-1 à l'intérieur de laquelle la marge avant prescrite est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'usage exercé dans cet immeuble est par ailleurs conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une marge de 5,5 mètres au lieu de 10 mètres selon le règlement de zonage 270;

CONSIDÉRANT CEPENDANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil d'accepter la dérogation mineure aux conditions mentionnées ci-dessous;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans un journal local ainsi qu'aux endroits prévus à cet effet sur notre territoire

pour les avis municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 439, chemin Vincelotte, actuellement propriété de Société en commandite Prolam sur le lot 3 250 566, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de façon à permettre l'agrandissement du bâtiment existant en respectant une marge avant minimale de 5,5 mètres.

De plus, le Conseil assujetti l'octroi de cette dérogation mineure aux conditions suivantes :

- a) Que l'agrandissement projeté respecte les autres normes prévues au règlement de zonage dont, notamment, les marges latérales;
- b) Qu'aucun système de ventilation, de réfrigération ou autre dispositif similaire ne soit installé ou aménagé en façade;
- c) La diffusion de tout éclairage sur le bâtiment ou sur le terrain soit limitée sur le lot actuellement connu comme étant le lot 3 250 566 du cadastre du Québec de façon à limiter les inconvénients pour le voisinage;
- d) Qu'aucune fenêtre ne soit installée ou aménagée sur l'un ou l'autre des murs identifiés par un trait rouge au plan en annexe (façade côté sud);
- e) Qu'il y ait un plan de végétalisation le long de la clôture en façade et le nouvel accès au stationnement côté ouest.

2017-08-14

Autorisation signature
protocoles FEPTEU

- f) **Autorisations de signatures, protocoles d'ententes Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) volet 1, renouvellement de conduites d'eau, et volet 2, infrastructures d'eau**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le MAMOT d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE nous recevrons aussi au courant des prochaines semaines celui pour le volet 2, infrastructures en eau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace les protocoles d'entente concernant les aides financières dans le cadre du volet 1 et 2 du Fonds sur l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

10. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 h 30.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse